



## **BILAN DE L'ACTION DES COLLECTIVITES POUR L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Agir ensemble  
pour éduquer au développement durable**

***Conférence internationale de Bordeaux  
du 27 au 29 octobre 2008***

Le Comité 21\* et l'Association des maires de France ont été missionnés par le Comité français de la Décennie des Nations Unies de l'éducation pour un développement durable pour coordonner les réflexions sur le thème « bilan et perspectives » du groupe d'acteurs « Collectivités ».

Pour l'élaboration d'un document de cadrage, en amont du colloque, sur le bilan et perspectives des actions des collectivités en matière d'éducation au développement durable, ce document propose une synthèse construite à partir d'une consultation nationale des collectivités sur leur Bilan EDD menée en juillet 2008, de deux ouvrages que le Comité 21 a réalisés : une étude sur *la contribution des collectivités pour l'éducation au développement durable* (octobre 2007) et le guide *Agir ensemble pour des territoires durables ou comment réussir son Agenda 21* (juin 2008), et du *guide des collectivités eco-responsables* de l'Association des Maires de France (septembre 2008). Ce document présente une synthèse des grandes lignes d'actions réalisées, des freins et leviers identifiés et des perspectives envisagées par les collectivités. Une annexe avec les tableaux récapitulatifs des actions des collectivités et l'intégralité de leurs contributions complète ce document.

\* Le Comité 21 a placé au premier rang de ses missions l'éducation au développement durable. En 2004, un programme d'actions spécifique sur « Education au développement durable » a été créé. Il est conduit par un groupe de pilotage réunissant des adhérents des quatre Collèges de l'association (collectivités, entreprises, ONG et associations, établissements publics et enseignement supérieur). Ce programme est inscrit dans le cadre de la Décennie pour l'éducation au développement durable des Nations Unies (2005-2014), dont le Comité 21 est membre en France.

## S o m m a i r e

<b>I. Introduction</b>	<b>1</b>
<b>II. Résumé</b>	<b>1</b>
<b>III. Préambule</b>	<b>3</b>
<b>Définition</b>	<b>3</b>
<b>Le contexte de l'EDD pour les collectivités</b>	<b>3</b>
<b>Les compétences des collectivités locales</b>	<b>4</b>
<b>IV. Les collectivités éco-responsables</b>	<b>5</b>
<b>Bilan 2005-2008</b>	<b>5</b>
<b>Freins et leviers</b>	<b>8</b>
<b>Perspectives pour les 7 ans à venir</b>	<b>9</b>
<b>V. Les collectivités agissent auprès des citoyens</b>	<b>10</b>
<b>Bilan 2005-2008</b>	<b>10</b>
<b>Freins et leviers</b>	<b>16</b>
<b>Perspectives pour les 7 ans à venir</b>	<b>19</b>
<b>VI. Les collectivités partenaires</b>	<b>22</b>
<b>Bilan 2005-2008</b>	<b>22</b>
<b>Freins et leviers</b>	<b>26</b>
<b>Perspectives pour les 7 ans à venir</b>	<b>27</b>
<b>VII. Conclusion</b>	<b>28</b>

## I. INTRODUCTION

Le développement durable appelle à des mutations urgentes, à assumer individuellement et collectivement. Il a besoin pour se déployer, d'une société formée et informée, d'une société capable d'appréhender les enjeux, de prendre la mesure des changements à adopter, de faire évoluer ses comportements quotidiens mais aussi de prendre part aux grands choix de société. La complexité des données à prendre en compte, la multiplication des sources d'information, le millefeuille réglementaire, la recomposition des sphères de décision, nécessitent de nouvelles compétences, tant au sein des collectivités que chez les citoyens.

L'éducation au développement durable est inscrite aujourd'hui au programme de la grande majorité des démarches Agenda 21 mises en œuvre sur le territoire national, du local au régional. Parce que l'éducation des citoyens est au nombre de leurs compétences, parce qu'elles gèrent les établissements scolaires, parce qu'elles sont acteurs de l'aménagement du territoire et gestionnaires des biens et services publics, les collectivités jouent une part croissante dans l'éducation au développement durable. Cette part s'exerce, non seulement avec la communauté éducative, mais aussi dans le temps extra-scolaire des jeunes, à travers le soutien qu'elles fournissent à leurs activités ou à leurs initiatives, et au sein même des stratégies de développement durable territorial. Confrontées aux nuisances et aux risques – naturels et industriels –, à la mondialisation des activités et à une pauvreté persistante, les collectivités sont amenées à exercer une pédagogie des enjeux. Au plus près des populations, elles peuvent exercer cette pédagogie à une échelle humaine en déclinant ces enjeux aux réalités quotidiennes des habitants.

**Ce document présente le bilan et les perspectives des initiatives des collectivités et valorise les expériences innovantes, selon trois axes : la collectivité éco-responsable ; la collectivité agit auprès des citoyens ; la collectivité et ses partenaires.**

## II. RESUME

### → La collectivité éco-responsable

Tout d'abord, l'éducation au développement durable est une **étape indispensable de l'apprentissage des élus et des équipes territoriales** : comprendre des phénomènes complexes et jusqu'alors peu pris en compte, tant au niveau national que local ; adopter de nouveaux critères d'évaluation de l'efficacité ; décroiser les questionnements et les réponses ; partager les diagnostics, les plans d'actions et... les résultats. Des agents et des élus avertis permettent à la collectivité d'avoir une vision prospective et d'entretenir une dynamique d'amélioration continue.

Depuis 2005, de nombreuses collectivités organisent de véritables **sessions de sensibilisation** consacrées au développement durable. Quant aux **formations**, elles concernent majoritairement des sujets thématiques : concertation, économies d'énergie, HQE, produits phytosanitaires. Certaines collectivités proposent le format de la **formation-action** mais elles demeurent peu nombreuses. **L'objectif affiché est souvent de toucher l'ensemble des agents et des élus**, mais l'on constate que ces opérations de sensibilisation et de formation au développement durable sont souvent réservées aux nouveaux-venus, voire à certaines catégories de personnel. Les actions d'éducation sont en grande majorité ponctuelles, souvent rattachées à des manifestations nationales. Certaines collectivités proposent néanmoins des actions beaucoup plus régulières et engagent les moyens nécessaires à leur suivi. **De plus en plus d'outils sont construits en interne** pour contribuer à la sensibilisation permanente des agents : livret d'accueil intégrant les bonnes pratiques environnementales, guide de bonnes pratiques... Les outils de communication traditionnels (Intranet, journal interne) sont également utilisés comme support privilégié pour "faire passer" les messages sur le développement durable.

**L'apprentissage par l'action** représente le moyen le plus efficace d'éduquer durablement au développement durable. La citation de Benjamin Franklin « Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens. Tu m'impliques, j'apprends. » l'exprime très joliment. Plan de déplacement des employés, charte des achats responsables, réduction des phytosanitaires... autant d'actions qui impliquent les agents au quotidien. Il est essentiel également d'informer et de former les personnels des collectivités locales sur les procédures et les pratiques que leur propose l'actuel code des marchés publics pour pouvoir mener des appels d'offre « durables » réussis.

## → La collectivité agit auprès des citoyens

Quant au citoyen, l'éducation doit lui donner des **clés de compréhension** des systèmes économiques, des échanges mondiaux, de la fabrication des choix scientifiques et techniques. Bien au-delà de l'éducation à l'environnement, il s'agit de consolider le pouvoir du citoyen et de le réarmer face au marché, face à l'institution, face à l'expert, face à ses propres responsabilités. La collectivité, qui ne peut pas agir seul, pourra alors s'appuyer sur des citoyens avertis.

A l'appui des témoignages, les collectivités éprouvent une grande difficulté à mobiliser les citoyens (public hétérogène) particulièrement pour les faire participer à des instances de concertation. Pourtant, elles font appel à un grand nombre de supports (campagne, exposition, journal, outil pédagogique...) pour informer, sensibiliser et former le citoyen (cf. schéma p 3). Elles recherchent de plus en plus de cohérence dans leurs actions d'éducation au développement durable (EDD) qui sont souvent coûteuses. Les collectivités investissent énormément l'éducation au développement durable auprès des jeunes, en milieu scolaire et extra-scolaire même si la réglementation est toujours contraignante en milieu scolaire.

**Le partenariat est le maître-mot**, aujourd'hui, de l'éducation au développement durable : les collectivités ne peuvent pas faire seules ! Par échelle territoriale, elles s'appuient ou construisent de plus en plus des réseaux, en particulier avec le milieu associatif d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), pour atteindre leurs objectifs et construire une vraie stratégie EDD.

**L'évaluation est encore un chantier à construire** : les collectivités quantifient leur action par rapport aux personnes touchées mais très peu d'entre elles évaluent la démarche pédagogique ; a-t-on atteint notre objectif : le citoyen est-il "prêt" à changer de comportement ?

## → La collectivité et ses partenaires

Il s'agit également **d'associer le tissu économique et social** aux objectifs de cette éducation au développement durable du territoire.

**Les rapports que les collectivités développent avec leurs partenaires « entreprises » se traduisent essentiellement à travers des pratiques d'achats.** C'est donc naturellement le levier des achats qu'elles actionnent pour informer, sensibiliser et former leurs fournisseurs, à travers la rédaction de cahier des charges respectueux des principes du développement durable. **Des formations sur l'intégration du développement durable dans leurs stratégies**, la mise en application SD 21000 et RSE pour les PME-PMI sont très souvent proposées en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie.

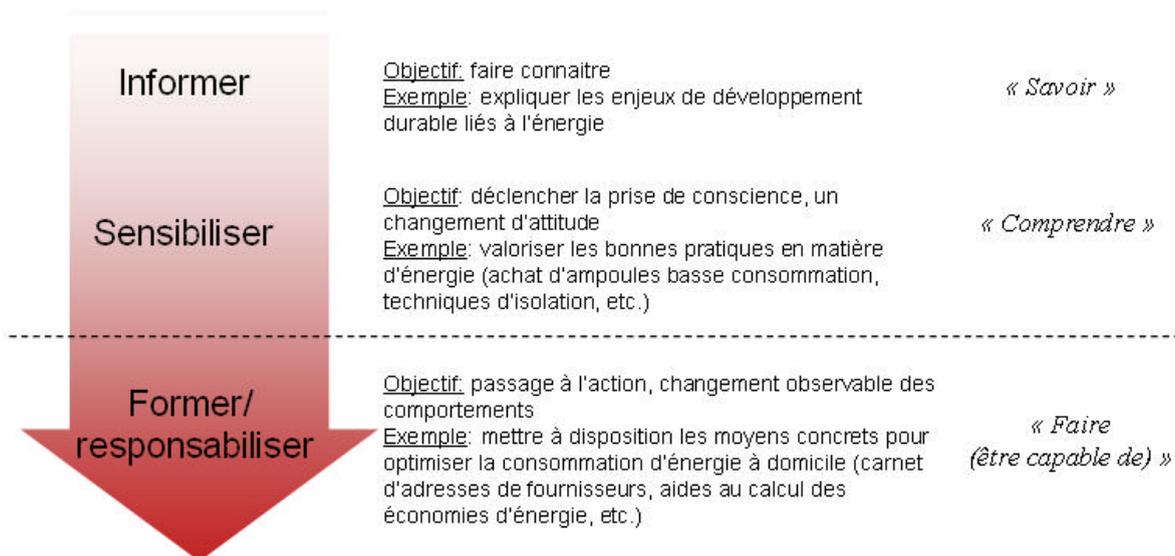
**Les collectivités s'appuient depuis toujours sur les associations pour des actions de formation et de sensibilisation, et particulièrement pour le public scolaire.** Ce sont des acteurs incontournables sur l'éducation des enjeux du développement durable. **Mais la situation économique des associations devient particulièrement difficile aujourd'hui.** Par ailleurs, l'évolution des relations contractuelles entre associations et collectivités à travers les appels d'offres change la donne pour les associations. La généralisation des procédures d'appels d'offre en matière d'EEDD risque d'entraîner des projets de prestations et non de partenariat entre collectivités et associations.

**Certaines collectivités éprouvent des difficultés à créer une dynamique partenariale.** Pour le Comité 21, les espaces de concertation EDD, comme par exemple la Plateforme régionale de concertation pour l'EEDD en région Provence-Alpes-Côte-D'azur, peuvent répondre à cette difficulté. Ces espaces de concertation entre tous les acteurs sont devenus nécessaires pour mettre en place de vraies stratégies EEDD. **Le Comité 21 recommande, pour chaque échelle régionale, la création d'un espace comme celui de la plateforme de concertation PACA.** Il préconise, également, pour faire le lien entre les différentes échelles territoriales, un espace de concertation national avec les principaux acteurs EEDD.

### III. PREAMBULE

#### DEFINITION

Cette étude appréhende le terme « éducation » dans son sens large. L'information, la sensibilisation et la formation sont considérés comme trois niveaux d'éducation.



Pour résumer, l'information et l'acquisition des connaissances sont donc les premiers socles d'une éducation au développement durable. L'information constitue le patrimoine commun de connaissance et de données à partir duquel vont être transmises et actualisées les compétences nécessaires aux citoyens pour construire ou renforcer leurs capacités de jugements et de décisions. Mais l'information n'est pas suffisante pour que le citoyen ait le choix de modifier ses comportements ou ses habitudes. L'éducation au développement durable contribue à la formation d'un citoyen plus informé, plus responsable. Elle favorise l'évolution d'attitudes et le changement de comportement. C'est une éducation qui doit amener une prise de conscience des conséquences de nos choix et de nos actes pour nous, pour les autres et les générations futures.

La majorité des collectivités en matière d'éducation au développement durable s'engage dans des initiatives d'information et d'acquisition des connaissances (savoir et comprendre) de développement durable, et de plus en plus, vont jusqu'à la responsabilisation « être capable de faire ».

#### LE CONTEXTE DE L'EDD POUR LES COLLECTIVITES

Les collectivités territoriales sont partenaires incontournables de l'éducation au développement durable. Cette éducation s'appuie sur différents textes de référence.

Dès l'adoption de l'Agenda 21 (plan d'actions pour le 21<sup>e</sup> siècle) de Rio en 1992, l'éducation au développement durable a été considérée par ses initiateurs comme un élément essentiel. Le chapitre 36 de la déclaration de Rio appelle à promouvoir l'éducation, la sensibilisation du public et la formation professionnelle concernant le développement durable. En 2005, l'Unesco a lancé la décennie de l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) auxquelles les collectivités sont impliquées. Le Plan National d'Action (PNA) de l'éducation pour un développement durable élaboré par le Comité français entre 2006 et 2008, auquel le Comité 21 a participé, propose deux recommandations plus particulièrement adressées aux collectivités :

- développer la formation et la sensibilisation des élus afin qu'ils mettent en place des démarches concrètes de développement durable : imaginer des schémas directeurs d'éducation à l'échelle territoriale et développer des outils d'évaluation et de criblage des projets touchant au développement durable; généraliser les Agenda 21 territoriaux ;

- relations des acteurs aux territoires et éducation au développement durable : imaginer des schémas directeurs d'éducation à l'échelle territoriale et développer des outils d'évaluation et de criblage des projets touchant au développement durable.

En France, l'Etat et de nombreux acteurs s'engageant dans la démarche développement durable ont pris en compte cette nécessité. La Charte de l'environnement désormais dans la Constitution française vise l'éducation à l'environnement dans son article 8 «L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte. » Depuis 2003, l'éducation est identifiée dans la Stratégie nationale du développement durable comme un moyen pour contribuer à relever ces défis. La Stratégie vise en effet à «permettre à tous les citoyens de devenir des acteurs du développement durable grâce à l'éducation et la formation tout au long de la vie. » L'éducation et la formation y ont une place essentielle puisqu'elles représentent l'un des deux enjeux transversaux (avec la recherche et le développement).

Pour le milieu scolaire, la prise en compte de l'éducation au développement durable s'appuie sur deux circulaires du 15 juillet 2004 et du 29 mars 2007 du Ministère de l'Education nationale relative à l'éducation à l'environnement pour un développement durable qui fait appel aux collectivités territoriales.

## LES COMPETENCES DES COLLECTIVITES LOCALES

Depuis plusieurs années, les collectivités amplifient leurs actions sur d'information, de sensibilisation et d'éducation au développement durable, complémentaires à la concertation et à la communication et en lien avec leurs compétences respectives et parfois inscrit dans leur stratégie politique (Agenda 21, PLU, SCOT...) avec un volet spécifique consacré à l'éducation.

### → 22 régions en métropole et 4 outre-mer

**L'échelle régionale dispose des compétences essentielles pour conduire les changements de culture dans les modes de production et de consommation.** Grâce à leurs responsabilités dans la gestion des lycées, la formation professionnelle initiale et continue, la recherche et le développement économique, elles disposent d'un pouvoir considérable pour moderniser les compétences régionales, aider les éco-activités à passer de la niche au marché, inciter les entreprises à soutenir les politiques régionales de lutte contre les changements climatiques ou d'égalité professionnelle...

### → 96 départements

**Les départements jouent un rôle primordial dans l'acceptation du développement durable en raison de leur responsabilité sociale conférée en 1982 et renforcée depuis la décentralisation du gouvernement Raffarin (2004).** Aide sociale à l'enfance, aide au logement, aide aux handicapés et aux personnes âgées, insertion sociale et professionnelle, protection sanitaire et judiciaire de la jeunesse... Ces missions quotidiennes, auxquelles les Conseils généraux consacrent près de 60% de leur budget, sont un préalable indispensable à l'ancrage du développement durable. Elles orientent leurs autres compétences vers la durabilité : aménagement du territoire (voiries, transports non-urbains, ports et aéroports), préservation de l'environnement (ressources en eau, espaces naturels sensibles...), éducation et la culture (collèges, bibliothèques, musées départementaux...).

### → 36 700 communes et leurs groupements

**Les communes et leurs groupements, selon l'expression de Jacques Pélissard<sup>1</sup>, président de l'Association des maires de France, sont les «fantassins » du développement durable.** Dans un contexte de désenchantement politique, les communes sont depuis toujours les interlocuteurs privilégiés des citoyens. Leurs compétences touchent tous les domaines de la vie quotidienne : construction et habitat, eau et assainissement, éducation, emploi, culture... Même quand ces compétences ont été transférées aux intercommunalités, en particulier dans la gestion de l'environnement, elles restent aux yeux des Français les garantes de la qualité de vie et de la justice sociale. Elles détiennent les clés du dialogue avec les habitants. Plus que toute autre, c'est l'échelle de la transformation citoyenne.

<sup>1</sup> Cf. intervention de Jacques Pelissard aux rencontres débats du Comité 21 [www.comite21.org/rencontres\\_debats/compte2005.htm](http://www.comite21.org/rencontres_debats/compte2005.htm)

## IV. LES COLLECTIVITES ECO-RESPONSABLES

Dans le cadre de l'Agenda 21, une des priorités de la collectivité est l'éco-responsabilité : elle s'applique à elle-même ce qu'elle recommande aux autres. **L'objectif : devenir exemplaire.** Ce n'est pas toujours facile, d'autant plus que la démarche demeure aujourd'hui complètement volontaire, mais la collectivité s'y attèle par la sensibilisation, l'information et la formation de ses élus et équipes pour que chacun s'approprie les enjeux du développement durable dans son quotidien : plan de déplacement des employés, charte des achats responsables, réduction des phytosanitaires...

D'un bout à l'autre de la chaîne, la mobilisation et l'adhésion des équipes sont essentielles. **Chaque agent doit être en mesure de comprendre les nouveaux enjeux, jusqu'alors peu pris en compte, et d'adopter une nouvelle méthode de travail, fondée sur la concertation, la transversalité et la prospective.**

### BILAN 2005-2008

#### → Passer de l'information à la formation

Les collectivités utilisent depuis longtemps des méthodes classiques, diverses et variées, pour assurer la sensibilisation des équipes : séminaires internes, cafés-débat, groupes de thématiques.... Elles favorisent la mutualisation des bonnes pratiques.

Depuis 2005, elles sont de plus en plus nombreuses à **organiser de véritables sessions de sensibilisation consacrées au développement durable.** Leur format varie de la demi-journée à la journée. Les collectivités moins engagées proposent des projections de films, la mise à disposition d'expositions et de stands, l'organisation de débats.

De plus en plus de collectivités s'investissent encore davantage en proposant des formations. La majorité concerne des sujets thématiques : concertation, économies d'énergie, HQE, produits phytosanitaires. Certaines collectivités proposent le format de la formation-action (**Besançon, Communauté de communes de l'Autunois**) mais elles demeurent peu nombreuses.

**L'objectif affiché est souvent de toucher l'ensemble des agents et des élus, mais on constate que ces opérations de sensibilisation et de formation au développement durable sont souvent réservées aux nouveaux-venus, voire à certaines catégories de personnel.** Les voyages d'études, certainement pour des raisons financières, sont proposés aux élus, directeurs généraux et responsables de service.

Dans la **Communauté d'agglomération du Val d'Orge**, les formations se sont déroulées en trois temps : une session généraliste pour les agents qui le souhaitent sur le concept du développement durable et la façon dont il peut se traduire dans les politiques locales ; une formation de tous les directeurs généraux et leurs adjoints pour impliquer la hiérarchie ; des sessions spécialisées service par service, sur des sujets comme la haute qualité environnementale, les clauses sociales dans les marchés publics, l'utilisation de produits biodégradables, ...

Dans **l'Hérault**, tous les nouveaux cadres du Conseil général sont sensibilisés à l'Agenda 21 départemental. Cette formation s'inscrit dans le dispositif « Passeport Cadres » destiné à communiquer les outils de gestion, le projet d'administration, la charte de l'encadrement, les différentes procédures et les différentes politiques menées par le département<sup>2</sup>. Un « parcours d'accueil » destiné aux nouvelles recrues est également proposé par la **Communauté urbaine de Dunkerque**. Cette journée s'accompagne d'une sensibilisation particulière aux questions du développement durable : projection télévisée d'actions pilotes, explications sur les pratiques internes.

---

<sup>2</sup> Ce dispositif a été complété en 2008 par une formation globale sur le développement durable assurée en partie par Guy Hascoet.

La **Communauté de Communes du Pays des Herbiers** (85) a réalisé plusieurs sessions de sensibilisation sur le développement durable et l'éco-responsabilité à l'attention des agents et des communes membres. Au total, les 3/4 des agents y ont assistés. Ces séances ont permis la construction d'une culture commune sur l'éco-responsabilité (distribution de questionnaires sur les pratiques individuelles, sensibilisation à la constitution de groupes de travail). Pour pérenniser cette mobilisation, une lettre d'information interne trimestrielle est diffusée à tous les agents.

La **ville de Rezé** anime chaque année un forum interne consacré au développement durable : « Les agents parlent aux agents ». Une série d'ateliers est proposée au cours de deux demi-journées. Sur les 800 agents de la ville, près de 300 participent à ce forum. En 2006, Orléans a consacré ses « mardis des services » au développement durable. Trois thématiques ont été abordées : la consommation des ressources, la prise en compte de la différence, le développement des échanges.

Dans le cadre de sa contribution au Plan national d'éducation au développement durable de la Décennie, **le Comité 21 a réalisé, avec l'appui des membres du Comité français de la Décennie, une fiche-action intitulée « Initiatives territoriales en matière d'information et de sensibilisation au développement durable »**. Un **plan national de formation destiné aux élus et aux équipes territoriales** a été proposé pour cette formation indispensable des élus et des agents techniques, comprenant par exemple, l'organisation de séminaires régionaux sur les enjeux et les principes du développement durable pour les élus et les services des collectivités, ou bien encore, l'instauration de formations par projet, réunissant différents corps de métier autour des enjeux structurants (achats responsables, éducation au développement durable, transports en site propres, réduction des phytosanitaires...) (cf. page 59 du Bilan 2005-2007 et perspectives 2008-2009 : [www.decennie-france.fr/pdf/Bilan%20et%20perspectives\\_1206528012.pdf](http://www.decennie-france.fr/pdf/Bilan%20et%20perspectives_1206528012.pdf)).

#### → **Inscrire l'éducation dans la durée**

**Les actions d'éducation menées sont majoritairement ponctuelles.** Les opérations annuelles sont souvent rattachées à des manifestations nationales (semaine du développement durable, semaine de la mobilité...) et peuvent être très ludiques (Eco-apéro à Mayenne lors de la semaine du développement durable). Certaines collectivités proposent des actions beaucoup plus régulières et engagent les moyens nécessaires à leur suivi. **La ville d'Echirolles** a dédié un poste d'animateur à temps plein chargé de mener un programme de communication interne sur le développement durable, composé de réflexions collectives, de formation, de projections. Même s'il intervient aussi auprès du grand public, son poste a été consacré en majorité aux agents. **La ville de Mayenne** réunit tous les trimestres un groupe de travail dédié au développement durable composé de 14 agents représentatifs des l'ensemble des services pour échanger sur les pratiques et les projets à faire évoluer dans la ville. **La ville d'Orléans** a proposé de consacrer ses « mardis des services » au développement durable en 2006. Trois thématiques sont proposées : la consommation de ressources, la prise en compte de la différence, le développement des échanges.

#### → **Structurer les outils**

De plus en plus **d'outils sont construits en interne pour contribuer à la sensibilisation permanente des agents.** Par exemple, un livret d'accueil intégrant les bonnes pratiques environnementales pour le **SIOM de la vallée de Chevreuse** remis à tout nouvel agent, ou le guide des bonnes pratiques élaboré par et pour les agents avec évaluation annuelle via une grille d'indicateur et guide sur la démocratie participative dans l'élaboration des politiques publiques pour le **Conseil général de l'Essonne**.

Le **Conseil général des Alpes-Maritimes** a élaboré un Plan d'actions éco-citoyennes avec 7 objectifs et 41 actions éco-citoyennes au quotidien afin de sensibiliser et de mobiliser les agents sur leurs gestes au quotidien. Guide de bonnes pratiques, ce plan écocitoyen est une première étape. Il liste une première série de changements à opérer par l'administration et ses agents, dans leur travail au quotidien. Il a été élaboré par un groupe de travail composé de personnes issues de différents services, puis a été présenté dans chaque direction concernée par la mise en œuvre des actions. Il a été conçu pour s'améliorer par l'action de chacun.

Les **outils de communication traditionnels (Intranet, journal interne) sont également utilisés comme support privilégié pour "faire passer" les messages** sur le développement durable. Certaines collectivités offrent même des rubriques régulières dédiées à ce sujet. **La ville d'Angers** a lancé une rubrique « Empreinte durable » sur les enjeux du développement durable dans son journal interne « Contact ». C'est un moyen de sensibilisation important et efficace. « Empreinte durable » est alimentée

régulièrement et met en avant et valorise les projets et les actions mis en place au sein de la Mairie en matière de développement durable. La ville consacre également une rubrique intranet au développement durable avec une actualité sous forme de brèves (congrès, réunions de réseau, actions exemplaires de services...) mais également pour porter des projets internes de développement durable (comme le Plan de Déplacements d'Entreprises ou la centrale de covoiturage). Ainsi en 2006, il a relayé différents événements ayant trait au développement durable (la journée des bonnes idées durables, la semaine d'animation développement durable, la semaine de la mobilité...). En 2007, ont également été créés des focus thématiques, comme par exemple un focus « Energie » ou un focus « Bougeons autrement ».

## → Mettre en pratique

**L'apprentissage du développement durable passe avant tout par l'action.** C'est par le biais des pratiques menées au sein des services que les bonnes habitudes s'ancrent petit à petit : plan de déplacement des employés, charte des achats responsables, réduction des phytosanitaires, ... autant d'actions qui impliquent les agents au quotidien.

Les collectivités sont amenées à rédiger régulièrement des appels d'offre. De plus en plus, et c'est encore plus vrai pour les collectivités engagées dans un Agenda 21, elles demandent à leurs équipes de rédiger ces documents dans le respect des principes du développement durable. Malheureusement, des tentatives d'appels d'offre « durable » ayant conduit à des contentieux ou à des appels infructueux ont amené certaines collectivités à être plus prudentes voire à limiter le champ des appels d'offre « durable » à ceux qui ne présentaient aucun risque. **Il est essentiel**, pour les sécuriser, **d'informer et de former les personnels des collectivités locales sur les procédures et les pratiques** que leur propose l'actuel code des marchés publics en s'appuyant sur les réseaux d'échanges relatifs aux achats publics (travaux de l'ICLEI, réseau Grand Ouest ...) et sur les travaux des associations, notamment ceux de la CLCV et du WWF. En effet, il est nécessaire de s'appuyer sur les outils existants comme le guide d'achat Topten-pro (sélection de produits, fournisseurs, conseils, aide au choix...) dédié à la commande publique, porté par des ONG (WWF, CLCV), avec un partenariat actif de collectivités (**Grand Lyon, Collectivité territoriale de la Corse, Région Nord-Pas-de-Calais, villes de Paris, Lille, Chalon sur Saône**), de l'Union sociale pour l'habitat, et le soutien de l'Association nationale des communautés urbaines de France, de l'Association des éco-maires, de l'ADEME et de l'Union européenne.

On peut citer quelques opérations innovantes et exemplaires pour encourager l'émergence de projets internes et convaincre les agents d'adopter de nouveaux comportements. Le **Conseil régional Rhône-Alpes** a mis en place une méthode d'appréciation régionale du développement durable que tous les porteurs de projets de la collectivité doivent utiliser dans l'évaluation et les mécanismes décisionnels. La **ville du Havre** propose depuis 2006, chaque année, un concours « Innovations pour le développement durable » qui récompense les trois projets les plus innovants mis en œuvre dans le cadre de l'Agenda 21 de la ville. Les membres du Comité partenarial de l'Agenda 21 sont associés au jury interne de sélection des lauréats du concours. Quelques exemples de projets retenus : installation de récupérateurs d'eaux de pluie dans les bâtiments municipaux, réalisation d'un plan de déplacements alternatifs à la voiture, mise en place d'un dispositif de remise en état de mobilier pour les personnes en difficulté, acquisition d'une éolienne pour alimenter en électricité les manifestations que la ville organise en extérieur, ... La ville s'est dotée en juin 2007 d'un parc de vingt vélos pour ses agents, tandis qu'un plan de déplacement des employés est en cours de réalisation. Le **Conseil régional du Nord-par-Calais** sensibilise ses agents aux congés solidaires ayant pour objectif la formation des adultes, l'éducation des enfants, et la protection de l'environnement. La Région propose ainsi la prise en charge du déplacement et de l'hébergement dans le cadre de ces congés pris par ses agents.

**On peut regretter le manque d'informations reçues concernant les moyens humains et financiers, les partenaires, et l'évaluation.** Lorsque c'est précisé, on constate que ce sont les services développement durable et communication qui sont mobilisés. Les partenaires cités sont le CNFPT, des bureaux d'étude spécialisés, le Comité 21 et des acteurs locaux. En termes d'évaluation, l'information recueillie s'en tient au nombre de personnes touchées, mais très peu à la qualité de l'action. L'évaluation reste encore un chantier à construire !

## FREINS ET LEVIERS

La disponibilité des agents et des élus, la volonté politique, l'existence d'une stratégie interne d'éducation au développement durable, les outils de communication, l'inscription dans la durée, la transversalité entre les services, la formation, les messages anti-alarmistes sont autant d'éléments dont les collectivités doivent tenir compte pour mener à bien leurs actions d'éducation au développement durables en interne.

**Tableau de synthèse des freins et leviers identifiés par les collectivités  
(Consultation nationale des collectivités menée par le Comité 21 en juillet 2008)**

Collectivités	freins	leviers
<b>Conseil régional Franche-Comté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déterminer les meilleurs moments (temps de travail ou temps de pause des agents) et la meilleure périodicité pour organiser les actions ;</li> <li>- Elaborer et organiser des actions susceptibles de concerner également les agents des lycées qui se trouvent sur des sites excentrés répartis sur l'ensemble de la région.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intérêt rencontré par ces actions, la sympathie des agents pour les projets liés au développement durable qui font consensus ;</li> <li>- Le portage par le DGS et la volonté politique.</li> </ul>
<b>Conseil régional Limousin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problèmes de disponibilités des élus pour les séances d'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouveler les sensibilisations ponctuelles pour entretenir l'implication et augmenter le nombre de personnes touchées</li> </ul>
<b>Conseil régional Réunion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En termes de communication, le temps et les outils de sensibilisation relatifs au développement durable adaptés aux collectivités font défaut</li> <li>- La nécessité de l'élaboration d'une stratégie interne de communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le portage politique de la démarche Agenda 21 interne à son plus haut niveau,</li> <li>- L'implication de tous les services de la collectivité grâce au travail de sensibilisation interne réalisé par les référents au sein de leur service</li> <li>- La valorisation des actions concrètes de la Région en matière de développement durable : énergies renouvelables, projet de Tram-Train, politique d'écodéveloppement, ...</li> <li>- L'élaboration du PR2D (Plan régional de développement durable), du SAR (Schéma régional de développement durable)</li> <li>- Le positionnement de la SR21<sup>3</sup> sur le développement durable</li> </ul>
<b>Conseil général de l'Essonne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'élaboration et la mise en œuvre doivent être conduites en transversalité, ce qui requiert du temps</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La formation</li> </ul>

<sup>3</sup> SEM créée en 2002 pour répondre aux enjeux du développement durable sur l'île et de la coopération régionale dans l'Océan indien

Collectivités	freins	leviers
<b>Communauté urbaine Marne et Chantereine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté à mobiliser les agents sur des séances de sensibilisation et de travail volontaires ;</li> <li>- La mise en œuvre de pratiques de développement durable est plutôt considérée comme une surcharge de travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La volonté politique ;</li> <li>- Un poste de chargé de mission Agenda 21 ;</li> <li>- Axer davantage les séances de sensibilisation et de travail sur les gains potentiels que sur les catastrophes écologiques mondiales ;</li> <li>- Les nombreux réseaux qui travaillent pour le développement durable.</li> </ul>

## PERSPECTIVES POUR LES 7 ANS A VENIR

Intégrer le développement durable dans toutes les formations, s'engager dans des actions exemplaires (plan de déplacement de l'administration, bilan carbone...), mener des projets ambitieux (plan climat, stratégie interne d'éducation au développement durable), associer l'ensemble des catégories du personnel aux étapes de l'Agenda 21, évaluer les retombées des actions... Les collectivités sont force de propositions pour entretenir la dynamique dans les années à venir.

### **Tableau de synthèse des perspectives identifiées par les collectivités pour la période 2008-2015 (Consultation nationale des collectivités menée par le Comité 21 en juillet 2008)**

Collectivités	Stratégie adoptée, actions prioritaires, partenariat envisagé
<b>Conseil régional Basse-Normandie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La stratégie consiste à amplifier cette dynamique, à prolonger les actions initiées et à mettre en œuvre les actions de l'Agenda 21 liées à cet axe de travail, parmi lesquelles on trouve : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Sensibiliser les agents du siège aux éco-gestes quotidiens : prolonger les actions du groupe</li> <li>→ Former les agents au DD et intégrer le DD dans toutes les formations</li> <li>→ Mettre en place le Plan de déplacement de l'administration</li> <li>→ Mettre en œuvre une démarche qualité au sein du service des aides aux entreprises</li> <li>→ Systématiser les démarches de dématérialisation</li> </ul> </li> </ul>
<b>Conseil général de l'Essonne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la mise en place d'actions exemplaires</li> <li>- Nouvelles actions sur les déchets et la construction</li> <li>- Plan climat territorial</li> <li>- Mise en œuvre d'actions de réduction des émissions de GES suite au bilan carbone de 2008</li> </ul>
<b>Conseil régional Réunion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une stratégie interne de communication / sensibilisation sera élaborée et mise en œuvre.</li> </ul>
<b>Communauté urbaine Marne et Chantereine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelles séances de sensibilisation (à la démarche projet pour les agents, à la gouvernance pour les élus) ;</li> <li>- Association des élus et agents à l'évaluation et la remise à jour du programme d'actions de l'Agenda 21 ;</li> <li>- Désignation d'un référent « bonnes pratiques » dans chaque service.</li> </ul>
<b>Ville d'Angers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les agents sur l'ensemble des événements nationaux et internationaux DD auxquels participent des élus ou agents</li> <li>- Définir un indicateur de sensibilisation au DD pour connaître le niveau de sensibilisation des agents au DD</li> <li>- Valoriser les innovations et initiatives internes en lien avec le DD</li> <li>- Intégrer le DD dans la procédure d'accueil du personnel</li> </ul>

## V. LES COLLECTIVITES AGISSENT AUPRES DES CITOYENS

Témoins de la montée des risques et des nombreuses incertitudes auxquelles sont confrontés les décideurs, les citoyens ont développé depuis quelques années une forte demande sociale pour une réelle participation aux collectifs et aux politiques publiques. Chaque habitant doit avoir la possibilité de prendre une part active aux décisions et à l'action collective. Il doit donc être formé à exercer pleinement ses droits et ses responsabilités. Et les collectivités l'ont bien compris ! **Les collectivités jouent une part croissante dans cette éducation au développement durable des citoyens.** Elle est au nombre de leurs compétences, parce qu'elles gèrent les établissements scolaires, parce qu'elles sont acteurs de l'aménagement du territoire et gestionnaires des biens et services publics.

Aujourd'hui, la plupart des collectivités prennent donc en charge la pédagogie du développement durable, très souvent en coordination avec les associations locales et nationales, pour que chaque acteur comprenne les grands enjeux : changement climatique, déclin de la biodiversité, insertion sociale, solidarité internationale...

### BILAN 2005-2008

#### → Evénements

**Depuis quelques années, les collectivités ont investi la communication et l'événementiel pour sensibiliser le citoyen** : de l'organisation de salon (**Communauté d'agglomération Cap Lorient** avec le Salon "Terre !" depuis 2003), en passant par les campagnes d'information locales (sur le réchauffement climatique de la **Région Rhône-Alpes**) jusqu'aux animations variées comme les cafés éthiques de la **ville d'Angers**. Ces manifestations sont de plus en plus nombreuses, régulières et qualitatives.

**Les communes ont été particulièrement nombreuses à proposer des événements.** Au plus proche du citoyen, la commune est l'échelle territoriale idéale pour l'éducation au développement durable. Les communes sont les interlocuteurs privilégiés des citoyens. Leurs compétences touchent tous les domaines de la vie quotidienne : construction et habitat, eau et assainissement, éducation, emploi, culture... Nous l'avons déjà identifié dans notre étude sur la *Contribution des collectivités à l'éducation au développement durable* (publiée en 2007), **la ville de Lille** a fait preuve d'un investissement constant pour cette éducation non seulement des citoyens mais aussi pour tous ses partenaires à travers les campagnes d'années. Elle a organisé des temps forts de mobilisation, d'éducation et d'actions autour de thèmes fédérateurs : l'eau (2001), l'alimentation (2003), la nature en ville (2005) et agir ensemble pour une ville durable et solidaire (2007). Pour Danielle Poliautre, maire adjointe de Lille à la qualité de vie et au développement durable, "ces campagnes annuelles permettent de conjuguer le développement durable au quotidien, en sensibilisant et en mobilisant l'ensemble des acteurs."

**Certaines collectivités se sont associées pour construire des projets communs en direction du public** : c'est le cas avec la campagne "Acheter malin, c'est jeter, moins !". De 2002 à 2006, Lille, en partenariat avec **Lille Métropole, le Conseil régional du Nord Pas-de-Calais** et la CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie), a participé au projet de Réseau transfrontalier de prévention des déchets ménagers « Acheter malin, c'est jeter moins ! ». Il a impliqué 375 000 habitants belges et 300 000 Lillois. L'objectif était de sensibiliser la population de consommateurs à réduire la quantité de déchets en modifiant ses comportements d'achats. Pour cela, Lille a publié un guide pratique du « consommateur averti » diffusé à plus de 200 000 exemplaires. 25 familles ont accepté de mesurer leur volume de déchets pendant trois mois et d'évaluer, en fonction des conseils, l'évolution de leur comportement et son impact sur les déchets produits.

## → Outils de sensibilisation

La plupart des collectivités réalisent des outils de sensibilisation pour le grand public sur les enjeux du développement durable mais aussi par rapport à leur démarche Agenda 21. Le guide écocitoyen de la **Communauté de commune de l'Autunois** est un des tous premiers guides les plus complets sur les mesures simples à mettre en œuvre pour tous au quotidien. Traitant des thèmes comme la consommation responsable, les dépenses des foyers, les enjeux sanitaires, le guide a été adressé à la moitié des administrés.

**Pour informer la population, la grande majorité des collectivités consacre régulièrement des dossiers sur le développement durable, à l'occasion par exemple du lancement d'un plan d'actions de l'Agenda 21 et parfois en relation avec les enjeux ou événements nationaux ou internationaux.** Ils diffusent reportages, interviews des porteurs de projets - internes ou externes - des jeux et quizz sur le développement durable, des questionnaires de consultation y sont encartés. La **ville d'Auxerre** édite deux fois par an une lettre d'information dédiée à son Agenda 21. Cette lettre a suivi une progression pédagogique. S'attachant dans son premier numéro à définir les notions du développement durable, les outils et les exemples concrets, elle présente dans le second la gouvernance de l'Agenda 21 (groupes de consultation des habitants, agents municipaux, acteurs locaux, et composition et rôle du comité de pilotage, du comité technique et des ateliers). Son troisième numéro développe la stratégie de la ville et le rôle du citoyen. Des exemples de projets ont été présentés dans le cinquième numéro sur les économies d'eau, les économies d'énergie, la lampe basse consommation, l'empreinte écologique ou encore la participation des habitants

**Les centres de ressources sont des structures indispensables pour informer, former et éduquer.** Ils se multiplient sur le territoire national avec pour entrée thématique principale, l'énergie. La **Communauté urbaine de Marne et Chantereine** a créé un pôle d'énergies renouvelables et environnement (PEREN), sous le statut de société coopérative d'intérêt collective. Elle anime en permanence une grande vitrine des énergies renouvelables et de l'éco-construction et regroupe un espace Info Energie, un forum de sensibilisation qui propose des animations pour le grand public et les scolaires, une vitrine technologique, et une boutique "développement durable".

**Depuis peu de temps, des spectacles sous forme de pièce de théâtres sont proposés au grand public.** La **Communauté d'agglomération de Rennes** a élaboré un spectacle intitulé "La Terre allant vers" pour aborder de façon originale les enjeux du développement durable. Un collectif d'artistes locaux, composé de l'association Patchrock et de la compagnie du Grenier vert, a été retenu. Il y est question d'un consommateur compulsif, qui nous ressemble beaucoup, Mr Toukoutt, mis face à ses contradictions et aux conséquences de ses actes, va prendre peu à peu la dimension des défis pour la planète. D'avril à octobre 2006, une vingtaine de représentations ont été données, auprès du grand public et des scolaires (environ 3000 spectateurs) suivies d'un débat avec le public.

## → Instances (comités de quartier, grenelles régionaux...)

Dans le cadre de leur politique de développement durable, **les collectivités développent aujourd'hui les instances de concertation ou de démocratie participative pour construire avec leurs citoyens une culture territoriale du développement durable.** Ces instances (conseil de quartier, conseil de jeunesse...) participent à l'éducation au développement durable de l'ensemble des acteurs d'un territoire par les espaces d'échanges et de débat. Selon les termes de l'Agenda 21 de Rio (chapitre 28.3), « *la concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiques, communautaires, commerciales et industrielles et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées. Grâce au processus de concertation, les ménages prendraient davantage conscience des questions liées au développement durable* ». Ces instances donnent également les moyens aux citoyens de participer également aux choix stratégiques de leur territoire.

Le **Conseil général de l'Essonne** a créé l'Observatoire participatif des engagements (OPE) en 2003. Chargé de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des 120 engagements de l'Agenda 21, l'OPE apporte un éclairage citoyen aux débats et projets politiques départementaux. Il était structuré en quatre groupes de travail correspondant aux quatre orientations stratégiques du premier Agenda 21 départemental. La

participation à l'Observatoire est individuelle, libre, bénévole et ouverte à toute personne résidant ou travaillant en Essonne. 428 personnes ont pu assister à des réunions de travail de groupes mais aussi à des auditions et rencontres avec les services et élus départementaux, des visites de terrain sur les réalisations départementales, des présentations de nouvelles politiques. Le citoyen essonnien a également vu son rôle d'acteur s'élargir dans le co-pilotage de certains engagements de l'Agenda 21 et de son accompagnement d'initiatives portées au niveau local, comme par exemple la Quinzaine du commerce équitable.

### → L'apprentissage par l'action : appels à projets, concours...

**L'apprentissage des citoyens par l'action est indispensable pour comprendre les nouveaux enjeux. Il répond aux besoins des citoyens. Les collectivités organisent de nombreux appels à projets pour tout public et particulièrement pour les citoyens.**

Dans le cadre de son Agenda 21, le **Conseil général de l'Essonne** souhaitait faire participer les acteurs institutionnels, le réseau associatif et les Essonniers. L'organisation en 2006 puis en 2007 des Prix de l'Agenda 21 ouverts aux associations, collectivités locales, entreprises, collèges et Essonniers a permis de repérer et valoriser les acteurs impliqués dans le développement durable sur le territoire.

Chaque année, le **Conseil général de la Gironde** lance les Trophées Agenda 21 de la Gironde afin de récompenser et valoriser les réalisations exemplaires de développement durable menées sur le territoire. Ce trophée est l'occasion pour les citoyens qui œuvrent dans ces domaines de valoriser leurs actions et de partager leurs expériences, afin de créer de l'émulation autour de projets concrets qui contribuent à des enjeux plus globaux. Il s'agit d'organiser la contagion du développement durable en Gironde en diffusant les « bonnes pratiques » et en évaluant les résultats.

### → Plan d'éducation

**L'éducation au développement durable doit s'inscrire parmi les axes stratégiques de toute démarche Agenda 21 de la collectivité. La plupart des collectivités l'ont bien compris et l'ont intégré dans leur stratégie.** Le premier plan d'actions Agenda 21 de la **ville de Limoges** a été adopté en juin 2005. Sa ligne directrice : le bien collectif. Neuf objectifs de travail ont été identifiés, dont « les conditions d'une implication collective et citoyenne dans la vie de la cité ». Il comporte 23 axes de travail, dont 5 concernent spécifiquement l'éducation et la sensibilisation des citoyens : susciter une appropriation par tous des espaces naturels ; diversifier les formes d'appropriation des espaces publics ; éduquer et sensibiliser aux questions de santé ; promouvoir une participation active et efficace des associations et des citoyens à la vie des quartiers ; susciter des comportements citoyens en matière de déplacements.

**Mais très peu, aujourd'hui, ont mis en œuvre une stratégie d'éducation au développement durable à l'échelle de leur territoire.** Le **Grand Lyon** est une des premières collectivités à avoir élaboré un Plan d'éducation au développement durable. L'éducation au développement durable est complémentaire aux fonctions de communication, de concertation et de formation au Grand Lyon. Ce plan a été adopté le 10 juillet 2006 dans le cadre de l'Agenda 21. Le document donne les orientations des actions pédagogiques menées par les services et fixe les 15 thèmes d'éducation que souhaite financer le Grand Lyon, à travers les projets d'éducation portés en particulier par les associations. Ce plan, qui relève d'une vision collégiale, transversale et thématique, est représenté dans le comité de suivi de l'Agenda 21, composé d'élus.

## → Focus sur les jeunes

### ▶ Eduquer au développement durable les jeunes par l'action

Compte-tenu des missions qu'elles assurent auprès des établissements scolaires (construction et réhabilitation, gestion des flux, approvisionnement alimentaire et énergétique, desserte des établissements en transports, accessibilité des plus démunis aux matériels et ouvrages scolaires...), **les collectivités sont nombreuses à les accompagner par rapport aux orientations publiques, à soutenir les démarches de la communauté éducative ou à leur proposer des initiatives d'éducation au développement durable (animations, projets pédagogiques...).**

Il existe de nombreuses actions menées dans ce sens sur les territoires et ce, avec une grande diversité d'acteurs notamment associatifs pour sensibiliser et former la population. Les associations sont, au même titre que **les collectivités territoriales, des acteurs incontournables de l'EEDD** puisqu'elles disposent d'outils adaptés.

Depuis 2006, la **région Basse Normandie** récompense chaque année quatre projets portés par des jeunes de 16 à 30 ans. Ce prix vise à soutenir des projets d'intérêt régional et axés sur des thématiques de développement durable. Les critères de sélection des candidatures sont : l'impact du projet sur les aspects environnementaux et sociaux, la réalisation du projet sur le territoire bas-normand, l'implication des acteurs locaux, les partenariats, les garanties financières et techniques, le caractère innovant et la reproductibilité sur d'autres territoires. Les lauréats se partagent une enveloppe de 11 500 euros. En 2007, le premier prix a été attribué à un jeune entrepreneur pour la construction d'une planche de kit surf construite à base de matériaux écologiques, de lin principalement.

Depuis 2001, la **Communauté urbaine de Bordeaux** et l'Inspection Académique travaillent ensemble pour mettre en place un dispositif d'éducation au développement durable permettant aux enfants (classes de cycle3) d'appréhender les enjeux du développement durable. Pendant l'année scolaire 2007-2008, 7 000 écoliers issus d'une centaine d'écoles (27 communes) ont profité de ces actions. Ce dispositif est reconduit pour 2008-2009. Un guide présente le dispositif en trois types d'actions : actions de sensibilisation, actions de projet et Agenda 21 scolaire. Pour chaque type d'action, sont présentés les objectifs, le mode opératoire et des exemples de réalisations.

Depuis 2005, le **Conseil général des Deux-Sèvres**, en partenariat avec l'Education nationale et les associations locales, propose un programme intitulé "*Prévention de la production et gestion responsable des déchets d'activités*" à l'ensemble des 52 collèges (publics et privés) du département. La "porte d'entrée" déchets a été choisie parce qu'elle constituait une préoccupation certaine dans beaucoup d'établissements (quantités générées, stockage, coût de collecte). Au cours de l'année 2006-2007, les personnels de tous les collèges ont été sensibilisés au développement durable et à la problématique déchets par le biais d'une présentation-débat. Plus de la moitié des collèges se sont engagés dans des actions. Au-delà de la gestion des déchets, beaucoup d'établissements ont souhaité aller plus loin et certains s'engagent dans des démarches d'Agenda 21 scolaire à partir de septembre 2008. Le budget d'animation est d'environ 8 000 € par an pour un chargé de mission à tiers temps et une apprentie (niveau License pro).

La **ville de Beauvais** souhaite créer une culture du développement, dès le plus jeune âge. Pour ce faire, elle favorise l'implication des jeunes dans des actions concrètes sur le choix alimentaires avec le programme EPODE (Ensemble Prévenons l'Obésité des Enfants), qui se traduit par la promotion en classe d'une alimentation saine et équilibrée (5 000 élèves concernées par cette démarche).

### ▶ Engager les jeunes dans le débat citoyen

**Les collectivités sont à l'écoute des jeunes. Ils représentent les électeurs, les consommateurs et les décideurs de demain.** Il est important qu'ils participent aux instances publiques et débattent sur les enjeux du développement durable à l'échelle de leur territoire. De nombreux conseils municipaux, départementaux, régionaux des jeunes, de 7 à 25 ans, existent en France. Leurs membres sont en général élus dans les établissements scolaires à l'initiative des collectivités (villes, départements, régions). Il existe à

l'heure actuelle 1 600 conseils d'enfants et de jeunes ([www.anacej.asso.fr](http://www.anacej.asso.fr)). Certaines collectivités, telles que les villes de Chatenay Malabry, de Juvisy sur Orge, de Viry Chatillon, le Grand Nancy, Rennes Métropole, le département du Val de Marne ou la région Poitou-Charentes ont impulsé la création de conseils de jeunes pour le développement durable, associés à la stratégie territoriale de développement durable.

En proposant des appels à projets ou des actions communes à plusieurs établissements scolaires, le **Conseil régional des jeunes du Limousin** est particulièrement concerné par le développement durable. Le 28 juin 2008, le Conseil a validé trois projets dont "la sensibilisation des lycéens aux enjeux du développement durable.

Créé en 1999 par l'Assemblée départementale, le **Conseil général des jeunes d'Eure-et-Loir** est composé des représentants des 51 collèges publics et privés du département. Outil d'échanges et de dialogue entre les jeunes et avec la collectivité, il offre à ses membres la possibilité de réaliser des projets avec le soutien du Conseil général. En 2006, ces élus juniors ont orienté leurs réflexions vers le développement durable et ont élaboré un guide « Agenda 21 junior », Agenda local pour le XXI<sup>e</sup> siècle, afin de sensibiliser tous les collégiens du département d'Eure-et-Loir. Mine d'informations, de réflexions et d'incitation à agir, l'Agenda 21 est structuré en neuf axes : l'eau, la biodiversité, l'agriculture, l'économie, le handicap, l'accès à la santé, les énergies, la croissance urbaine, l'éducation pour tous...

La direction éducation-formation de la **Région du Poitou-Charentes** a lancé un appel à projets intitulé « Dix plaidoyers pour le développement durable ». Chaque classe de lycée inscrite préparait un argumentaire incitant à réfléchir à l'impact des choix quotidiens (biodiversité, santé, nutrition, modes de consommation, relations Nord/Sud, modes de déplacement, consommation d'énergies, etc.). Les projets ont fait l'objet d'une synthèse qui a servi de trame à la rédaction d'une Charte d'engagements réciproque entre la Région et les établissements d'enseignement. Après examen du jury, le plaidoyer lauréat en 2007 est une pièce de théâtre sur le développement durable *Et si on s'y mettait tous maintenant*, écrite par deux élèves du lycée Victor Hugo de Poitiers.

#### ► **Encourager et soutenir les Agenda 21 scolaires**

**La contribution des collectivités à l'éducation au développement durable s'est renforcée, dans un contexte où la prise en compte du développement durable au sein de l'Education nationale** – formation des enseignants, contenus pédagogiques, ouverture des pratiques pédagogiques à la concertation, ouverture de l'établissement au partenariat – émergeait dans les textes à partir de 2004 (circulaire du 15 juillet 2004, loi d'orientation sur l'avenir de l'école du 23 avril 2005) et plus précisément, avec la circulaire du 29 mars 2007.

**Extrait de la circulaire N°2007-077 DU 29-3-2007.** Ces démarches E3D (établissement en démarche de développement durable) nécessitent aussi que soient établis et développés des partenariats étroits avec les collectivités territoriales qui ont souvent dans ce domaine un important rôle d'impulsion, avec les services déconcentrés de l'État relevant d'autres ministères, comme les directions régionales de l'environnement, des structures comme l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et tout acteur civil (entreprise, association, fondation...) dont l'expertise en la matière peut permettre de mener au mieux le projet de l'établissement. Selon les priorités locales, l'éducation aux risques majeurs, l'éducation à la santé ou la promotion de l'utilisation du vélo à l'école et pour aller à l'école, par exemple, peuvent aussi donner lieu à des projets spécifiques dans une perspective de développement durable.

**Les collectivités territoriales sont des acteurs incontournables de l'Agenda 21 scolaire.** Depuis 2005, elles sont nombreuses, en partenariat avec l'académie ou le rectorat, à impulser des expérimentations Agenda 21 scolaires auprès des établissements dont elles ont la compétence. Aujourd'hui, près de 500 établissements scolaires s'engagent dans cette voie. Ces démarches, intitulées Agenda 21 scolaires, contribuent à l'apprentissage par les jeunes des enjeux du développement durable, à travers des actions concrètes sur l'approvisionnement alimentaire ou énergétique des établissements, sur les trajets domicile-école, sur la diversité culturelle, sur la solidarité internationale etc.

La **Région Franche-Comté** a décidé en 2005, d'encourager les actions de sensibilisation au développement durable auprès des établissements scolaires. Dans ce cadre, 24 lycées volontaires se sont engagés, dès janvier 2006, dans l'élaboration d'un Agenda 21 scolaire. Ils ont été rejoints en 2008, par 13 nouveaux établissements. Actuellement, ce sont donc 37 lycées publics sur 64 qui abordent de manière concrète le développement durable. Les lycées engagés dans la démarche ont bénéficié d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (société DSA Environnement associée aux CPIE de Franche Comté), dont le coût moyen pour la collectivité représente 7 000 € par lycée, et d'une aide au pilotage de projets, financées par le Conseil régional, permettant d'assurer la cohérence régionale de la démarche. Un comité régional de pilotage, associant les deux autorités académiques (Rectorat et DRAF) qui ont également inscrit le développement durable dans leurs priorités, s'est régulièrement réuni.

La **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** en partenariat avec les académies d'Aix-Marseille et Nice, la direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAFT) mène une expérimentation Agenda 21 depuis la rentrée scolaire 2007 auprès de 9 lycées publics pilotes volontaires. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été retenue pour accompagner ces lycées pendant deux années scolaires (jusqu'à fin juin 2009) dans leur diagnostic puis l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan d'action. Au regard d'une première année d'expérience, la Région a souhaité lancer une deuxième expérimentation sur 10 lycées et 1 CFA supplémentaires pour l'année scolaire 2008/2009. Au total le budget d'assistance à maîtrise d'ouvrage est de 100 000 € pour l'accompagnement des 20 établissements entre septembre 2007 et juin 2009. Dans cette phase expérimentale de deux ans, les actions qui découleront des plans d'action seront financées par la Région au cas par cas.

**Les collectivités qui ont lancé des expérimentations depuis trois ans, envisagent aujourd'hui une généralisation sur leur territoire pour la rentrée 2009-2010.** Mais de nombreuses questions restent encore aujourd'hui en suspens : Quelles ressources pour cette généralisation (soutien partenarial, formation, budgets, réseaux,...) ? Quels outils ? ... Pour réussir cette étape, l'Education nationale doit contribuer à la réussite de cette étape en proposant la formation des équipes (recteurs, inspecteurs, enseignants...), des dispositifs d'accompagnement adaptés, d'aménagements horaire... Le partenariat à l'échelle d'un bassin de vie, sous forme par exemple d'un espace de concertation Cf. plateforme de concertation en Provence Alpes Côte d'Azur - page 25) entre tous les acteurs, reste une perspective de réussite pour généraliser et pérenniser ces projets.

Sur la base de l'expérience acquise, le **Conseil régional de Franche-Comté** réfléchit au lancement de d'un nouvel appel à candidature Agenda 21 scolaires auprès des 27 établissements publics non encore engagés dans la démarche, à l'automne 2008. Le démarrage de la troisième vague des Agenda 21 pourrait avoir lieu à la rentrée scolaire 2009-2010. La majeure partie, des lycées sera engagée dans la démarche Agenda 21. La Région réfléchit donc à mettre en œuvre une structure adaptée en interne à la Région, afin de répondre efficacement aux attentes des établissements.

Depuis la rentrée 2006, la **Communauté urbaine de Bordeaux (CUB)** a lancé des Agenda 21 scolaires dans dix écoles primaires de son territoire. Cet accompagnement se déroule sur trois ans, la première année du processus consiste à établir un comité de pilotage qui comporte des élèves de tous niveaux et des membres de l'équipe pédagogique. La deuxième année, le comité de pilotage réalise un état des lieux de l'établissement, c'est-à-dire, un diagnostic. Enfin, durant la dernière année, il s'agit de mettre en place un plan d'actions suite au diagnostic effectué l'année précédente. La CUB tient à ce que chaque étape de mise en œuvre de ce dispositif puisse être appréhendée par chaque enfant. Elle assure la cohérence et le bon déroulement des actions d'Agenda 21 scolaires en liaison avec l'ADEME, et en coordination avec le CREAQ, association d'éducation au développement durable. Pour la rentrée 2009, avec l'appui d'un kit méthodologique détaillé, elle envisage de proposer à toutes les écoles primaires de s'engager dans cette démarche.

## FREINS ET LEVIERS

Même si les obstacles sont nombreux (population hétérogène, mise en œuvre de consultation chronophage, restrictions budgétaires, réglementation contraignante en milieu scolaire, manque d'outils...), les collectivités sont conscientes des leviers pour les contrer : la volonté politique, la diversification des méthodes de sensibilisation, la souplesse, et surtout les partenariats avec les acteurs des territoires.

**Tableau de synthèse des freins et leviers identifiés par les collectivités  
(Consultation nationale des collectivités menée par le Comité 21 en juillet 2008)**

Collectivités	freins	leviers
<b>Conseil régional Basse-Normandie</b>	Les principaux freins résident dans la capacité à intervenir auprès de l'ensemble de la population bas-normande. La Région tente de multiplier ces interventions afin de toucher un maximum de publics mais certains acteurs restent difficiles à mobiliser.	Les leviers de cette politique résident principalement dans la diversité des acteurs du territoire susceptibles de s'associer aux efforts de la Région dans ce domaine : associations, entreprises, collectivités ou représentants de l'Etat cherchent à atteindre ces mêmes objectifs d'éducation des citoyens et contribuent à la stratégie de la Région.
<b>Conseil régional de Franche-Comté</b>		<p><b>Au niveau de la participation à l'élaboration de l'Agenda 21 du lycée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à la représentativité du comité de pilotage, sachant que le chef d'établissement est la personne moteur de ce comité</li> <li>- Associer toute la communauté éducative : Agents des lycées, personnels administratifs, CPE, enseignants, élèves, parents d'élèves, ...</li> <li>- Rechercher tous les moyens possibles pour pallier à la difficulté de sensibiliser les élèves</li> <li>- Initier les établissements scolaires à l'apprentissage de la gouvernance</li> <li>- Veiller aux liens entre l'Agenda 21 et le projet d'établissement et avec le Conseil d'Administration du lycée</li> </ul> <p><b>Au niveau de la période d'élaboration de l'Agenda 21 du lycée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir compte de la spécificité du calendrier scolaire s'étalant sur 10 mois et des périodes d'examens</li> <li>- Prendre en compte le renouvellement des personnes à chaque rentrée scolaire</li> <li>- Prévoir une phase 'Etat des lieux' courte à expliquer pour éviter les frustrations</li> <li>- Savoir adapter le calendrier et être souple dans les différentes étapes d'élaboration</li> <li>- Sensibiliser à l'évaluation des actions</li> </ul> <p><b>Au niveau de l'assistance nécessaire pour élaborer l'Agenda 21 du lycée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se placer dans un rôle de conseil et non de faiseur « à la place » des lycées</li> <li>- Être à l'écoute, savoir animer et motiver (ou remotiver) les équipes</li> <li>- Savoir s'adapter à chaque situation spécifique de chaque lycée</li> <li>- Fournir les outils adaptés avec des grilles d'analyses et de trames de plan d'actions types. Valoriser les outils de communication</li> <li>- Veiller à ne pas oublier les volets « économique » et « social » dans les Agendas scolaires</li> </ul>

<b>Collectivités</b>	<b>freins</b>	<b>leviers</b>
<b>Conseil régional Limousin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté à mobiliser les citoyens pour les consultations</li> <li>- Organisation des consultations chronophage et coûteuse</li> </ul>	
<b>Conseil régional Réunion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le coût de la mise en œuvre de ces démarches.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les réseaux, afin de diffuser l'information</li> </ul>
<b>Conseil général de l'Essonne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Public hétérogène, mobilisation difficile pour les instances de concertation, les membres ne sont pas forcément représentatifs du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversifier les modes de sensibilisation</li> <li>- Les instances de concertation aboutissent à une réelle collaboration avec les élus et l'administration</li> <li>- Partenariat étroit avec l'inspection académique et les acteurs locaux en matière d'EDD</li> </ul>
<b>Conseil général de l'Hérault</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fragilité économique liée à la baisse des aides des partenaires institutionnels</li> <li>- Une réglementation plus contraignante pour les interventions en milieu scolaire</li> <li>- La mise en concurrence des associations</li> <li>- La multiplication des actions ponctuelles au détriment du projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une structuration des associations départementales en réseau (COOPERE 34) soutenu par le Conseil général et les autres partenaires institutionnels</li> <li>- Une implication forte des élus (commission environnement et Agenda 21)</li> <li>- Soutien technique et financier du Conseil général sur la base d'objectifs concertés</li> <li>- Un contexte régional favorable avec la signature d'une convention cadre régionale.</li> </ul>
<b>Conseil général du Var</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les restrictions budgétaires qui imposent de recentrer nos actions sur les compétences obligatoires du Département</li> <li>- le coût des actions à l'Education à l'environnement et au développement durable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la volonté politique suffisamment forte pour continuer à œuvrer dans ce domaine</li> <li>- les moyens financiers pris sur la T.D.E.N.S.</li> <li>- l'appui des partenaires</li> <li>- la prise de conscience générale et la volonté d'agir de chacun</li> </ul>
<b>CAMSA Mulhouse-Alsace</b>	<p>Sensibilisation en interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-diversité des services entraînant des besoins spécifiques</li> </ul> <p>Sensibilisation en externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-difficulté de répondre aux attentes de l'ensemble des publics, notamment sur les outils disponibles</li> <li>-mobilisation de la population aléatoire en fonction des thèmes abordés</li> <li>-multiplication de l'offre de sensibilisation par des organismes extérieurs, malgré des objectifs parfois différents</li> </ul>	<p>Sensibilisation en interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une hiérarchie sensibilisée qui relaie auprès de l'ensemble des collaborateurs</li> <li>-des élus moteurs dans différents domaines</li> </ul> <p>Sensibilisation en externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-contexte national et médiatique créant une forte demande de la population</li> <li>-communication autour des économies générées par les gestes environnementaux</li> </ul>
<b>Communauté Urbaine de Bordeaux</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le dispositif d'actions pédagogiques repose sur un réel partenariat instauré entre tous les acteurs du territoire. Ce partenariat se concrétise par un dialogue constant, la mutualisation des méthodes de travail et de connaissances respectives. Le portage politique de la collectivité et les possibilités budgétaires octroyées favorisent la réussite de ce dispositif qui peut dans ces conditions se dupliquer sur d'autres territoires.</li> </ul>

<b>Collectivités</b>	<b>freins</b>	<b>leviers</b>
<b>Communauté Urbaine Mame et Chantereine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse de l'intérêt politique des citoyens ;</li> <li>- Manque de suivi de certains citoyens aux différentes séances, ateliers ou groupes de travail ;</li> <li>- La démocratie participative ne touche pas forcément le public auquel elle est destinée et peut apparaître, en certains cas, comme une opposition supplémentaire. ;</li> <li>- Incompréhension entre agents/élus/conseillers.</li> <li>- La démocratie participative est dépendante de la démocratie représentative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissement et engagement de certains citoyens ;</li> <li>- Valeur ajoutée apportée par les conseillers du conseil participatif pour les choix intercommunautaires ;</li> <li>- TIC ;</li> <li>- Volonté politique.</li> </ul>
<b>Ville du Havre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La difficulté pour les administrés de dégager du temps personnel pour ce type d'opération</li> <li>- La nécessité de rester dans des budgets raisonnables eu égard aux diverses actions entreprises par la collectivité</li> <li>- L'appréhension de la prise de parole en public</li> <li>- La difficulté de positionner un message fort sur le thème du développement durable qui est surexploité</li> <li>- Les limites de la diversification des animations</li> <li>- L'utilisation d'outils de communication traditionnels : surconsommation du papier</li> <li>- Un discours qui peut souvent paraître moralisateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'implication des élus et de la Direction générale</li> <li>- L'originalité des rendez-vous</li> <li>- l'information sur les résultats des efforts entrepris</li> <li>- La reconnaissance des efforts engagés</li> <li>- La présentation d'outils, de retours d'expérience concrets</li> <li>- La multiplication des partenaires</li> <li>- La sensibilité croissante des enfants et du grand public à la question</li> <li>- La flexibilité des programmes et des horaires</li> <li>- La convivialité</li> <li>- Le recours à des experts externes, des points de vue différents</li> <li>- L'intégration des actions de sensibilisation à un parcours de formation (pour la sensibilisation en interne)</li> <li>- L'élaboration de campagnes de communication ciblées et originales</li> <li>- L'aménagement de stands et d'outils pédagogiques éco conçus</li> </ul>

## PERSPECTIVES POUR LES 7 ANS A VENIR

Les collectivités engagées dans des Agenda 21 se sont déjà fixé des objectifs pour les prochaines années en termes d'éducation au développement durable du citoyen, qu'elles sont bien décidées à atteindre à travers des actions concrètes : renforcer les actions vers les établissements scolaires ; créer un schéma d'éducation au développement durable assorti d'un plan d'action défini en concertation ; constituer des réseaux, accentuer la participation citoyenne ( budget participatif, grenelle local... ) ; créer des lieux exemplaires et ressources en développement durable...

**Tableau de synthèse des perspectives identifiées par les collectivités pour la période 2008-2015  
(Consultation nationale des collectivités menée par le Comité 21 en juillet 2008)**

Collectivités	Stratégie adoptée, actions prioritaires, partenariat envisagé
<b>Conseil régional Basse-Normandie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cadre de son Agenda 21 et en prolongement des actions effectuées, la Région interviendra particulièrement en direction des établissements scolaires et de formation qui relèvent de sa compétence. Une première expérimentation d'accompagnement des Agendas 21 scolaires sera menée en 2009 et généralisée les années suivantes.</li> <li>- De plus, l'Agenda 21 prévoit des « Actions de sensibilisation sur le développement durable, pour tous, tout au long de l'année » par la mobilisation des directions de la Région pour organiser des actions de sensibilisation, en s'appuyant sur les semaines thématiques nationales et internationales, afin d'éduquer au développement durable, aussi bien les agents de la Région (agents du siège et agents des lycées) que le grand public</li> </ul>
<b>Conseil régional Franche-Comté</b>	<p>Sur la base de l'expérience acquise, le Conseil régional réfléchit au lancement de l'Acte III des Agenda 21 scolaires en lançant un nouvel appel à candidatures auprès des 27 établissements publics non encore engagés dans la démarche, à l'automne 2008. Le démarrage de la troisième vague des Agenda 21 pourrait avoir lieu à la rentrée scolaire 2009-2010. Après le lancement de l'Acte III, la majeure partie des lycées sera engagée dans la démarche Agenda 21. La Région réfléchit donc à mettre en œuvre une structure adaptée en interne à la Région, afin de répondre efficacement aux attentes des établissements.</p>
<b>Conseil régional Réunion</b>	<p>Elaborer un guide méthodologique Agenda 21 scolaire des lycées et centres de formations en vue de lancer le prix « Agenda 21 scolaire » en 2009. Cet outil sera élaboré en partenariat avec l'Académie de La Réunion, et les partenaires de l'Agenda 21 de La Réunion.</p>
<b>Conseil général de l'Essonne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreuses objectifs opérationnels EDD issus de quatre des objectifs stratégiques du plan d'action Agenda 21 : « sensibiliser tous les publics par l'information, l'éducation et la formation aux enjeux liés au développement durable », « identifier, capitaliser et diffuser les bonnes pratiques pour favoriser le passage à l'acte », « inscrire le développement durable dans les échanges internationaux », et « développer la participation des acteurs individuels et collectifs »</li> </ul>

<b>Collectivités</b>	<b>Stratégie adoptée, actions prioritaires, partenariat envisagé</b>
<b>Conseil général de l'Hérault</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un schéma d'éducation à l'environnement vers le développement durable : faire prendre en compte le patrimoine héraultais dans les politiques d'aménagement et de développement, et encourager l'éco-responsabilité. Il permet d'établir de réels partenariats dans la durée et d'anticiper les mutations nécessaires du milieu associatif.</li> <li>- La gouvernance du schéma pluriannuel s'appuie sur un comité de pilotage interne du schéma présidé par le vice président du Conseil général délégué à l'environnement et à l'Agenda 21. Il réunit les acteurs des pôles impliqués dans l'Agenda 21.</li> <li>- Les objectifs de ce schéma sont de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer à l'équité territoriale et sociale par la mise en réseau et la mobilisation des acteurs de l'éducation à l'environnement ;</li> <li>- partager avec les citoyens héraultais les enjeux du développement durable (économie d'énergie, défi climatique, déplacements, déchets, biodiversité, ressources en eau, ... ) ;</li> <li>- favoriser la connaissance de la biodiversité, du paysage et du cadre de vie des héraultais ;</li> <li>- concourir à la professionnalisation et à la formation des acteurs ;</li> <li>- partager une culture du développement durable au sein de l'institution départementale.</li> </ul> </li> <li>- Le schéma est assorti d'un plan d'action défini en concertation avec différents pôles du Conseil général dans le cadre de l'Agenda 21 pour la période 2008 – 2011 en 6 axes et 21 actions. Sa reconduction pour six ans sera soumise à une évaluation dont le projet fera l'objet d'un rapport présenté dans une prochaine session avec la révision du règlement d'aide.</li> </ul>
<b>Conseil général du Tarn</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite du partenariat avec le CPIE des pays tarnais</li> <li>- Développement des animations de nouveaux réseaux (FD MJC par exemple)</li> <li>- lancement du programme « éco collègues 81 » dès la rentrée scolaire 2008 -2009 en partenariat avec l'Inspection académique du Tarn pour la période 2008-2012.</li> </ul>
<b>Conseil général du Var</b>	<p>Il est prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de développer les animations sur les Espaces naturels du Conseil général</li> <li>- de poursuivre le partenariat avec l'inspection académique</li> <li>- de développer la formation et l'information sur le développement durable en faveur des agents.</li> </ul>
<b>Communauté d'agglomération Cap L'Orient</b>	<p>La sensibilisation de tous les publics et plus largement la mise en place d'une nouvelle gouvernance sont des objectifs à poursuivre dans l'Agenda 21. Elle implique la constitution de réseaux, permettant une plus grande transversalité. La recherche d'exemplarité et les échanges d'expériences pourront renforcer la cohésion des services de l'agglomération et les liens avec chaque commune.</p>
<b>Communauté urbaine de Marne et Chantereine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'objectif communautaire est d'accentuer la participation citoyenne jusqu'à si possible mettre en place un budget participatif ;</li> <li>- Comme par le passé, le Conseil participatif sera étroitement lié à la démarche Agenda 21. Ainsi lors de prochains ateliers 21, conseillers et habitants seront amenés à choisir en concertation avec les élus et les agents les indicateurs de suivi de l'Agenda 21.</li> </ul>

Collectivités	Stratégie adoptée, actions prioritaires, partenariat envisagé
<b>CAMSA Mulhouse-Alsace</b>	<p><b>Sensibilisation en interne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la sensibilisation via le projet de Plan climat d'entreprise et sa déclinaison dans les thématiques transports (Plan de déplacement d'entreprise)</li> </ul> <p><b>Sensibilisation en externe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2<sup>ème</sup> édition du CD-Rom avec intégration de nouveaux partenaires</li> <li>- Elargir le public touché sur les manifestations ponctuelles avec différentes priorités sur les thèmes abordés : Climat, Espaces naturels et agricultures dans la cadre du Plan de gestion des espaces naturels et péri-urbains (GERPLAN)</li> </ul>
<b>Ville du Havre</b>	<p>La Ville souhaite poursuivre les efforts engagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en développant ses actions éducatives grâce à un deuxième programme d'actions Agenda 21 ;</li> <li>- en amplifiant son partenariat avec la CODAH et en s'impliquant fortement dans le Grenelle local du développement durable :</li> </ul> <p>A compter de novembre 2008, la Communauté d'agglomération havraise va organiser un Grenelle local du développement durable. L'objectif est de réunir l'ensemble des parties prenantes à l'échelle de l'estuaire pour échanger sur des thèmes liés au développement durable afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- se mettre d'accord sur les consensus et acter les points de conflits ;</li> <li>- définir les priorités d'actions ;</li> <li>- s'engager conjointement dans une charte, un programme d'actions, avec des objectifs précis et des rendez-vous d'évaluation ;</li> <li>- répondre à la question « Comment faire de notre territoire estuarien un modèle de développement durable ? ».</li> </ul> <p>et développer de nouveaux axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner plus de visibilité et une expertise scientifique à ses actions d'éducation au développement durable avec notamment la réalisation du Centre de la mer et du développement durable : « Odyssey 21 », futur Centre de la mer et du développement durable, est un équipement à l'architecture ambitieuse et exceptionnelle, conçu par l'architecte Jean Nouvel. Il se composera d'une tour métallique haute de 120 mètres, porteuse de deux plateaux à 55 et 90 mètres.</li> </ul> <p>Ses espaces d'exposition permettront de découvrir de manière attrayante l'estuaire de la Seine, et plus largement les équilibres environnementaux et les grandes fonctions sociales des estuaires, le transport maritime, les dimensions économiques et industrielles des places portuaires, le potentiel et la fragilité des océans dans leurs rapports avec les activités économiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et professionnaliser ses actions de sensibilisation auprès des professionnels, acteurs socio-économiques.</li> <li>- Organiser des conférences nationales et internationales sur le développement durable au Havre, afin de favoriser le partage d'expérience et d'impulser de la créativité et de l'innovation dans les actions engagées par les acteurs locaux.</li> </ul>
<b>Ville de Mayenne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation de la population à la biodiversité via la mise en place de la gestion différenciée</li> <li>- Faire du centre de loisir un lieu exemplaire et centre de ressource en développement durable</li> </ul>

## VI. LES COLLECTIVITES PARTENAIRES

Les collectivités engagées dans la mise en œuvre d'un Agenda 21 sont amenées à élaborer (en cohérence avec la finalité 5 du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agenda 21 locaux) une démarche éco-responsable en interne pour donner l'exemple et entraîner ainsi les autres acteurs à faire de même dans leur propre organisation. **La sensibilisation des partenaires aux enjeux du développement durable est indispensable. Changer les comportements, c'est aussi agir sur l'offre et inciter à l'action des acteurs du territoire (entreprises, associations, autres collectivités du territoire, institutionnels...) via les politiques publiques.**

Eux aussi ont à faire l'apprentissage d'une contribution « citoyenne » aux débats et à la décision qui en seront issues, qui ne se limitent pas à défendre des ambitions ou des intérêts particuliers. Et cette participation dépend du niveau de formation et d'information.

### BILAN 2005-2008

#### → Les associations

Pour intervenir auprès des citoyens, les collectivités font souvent appel aux associations nationales, régionales et locales. **Les partenaires associatifs de l'éducation au développement durable sont nombreux.** Au niveau national, on peut citer la Ligue de l'enseignement, Solidarité hïque, Ecole&Nature, l'UNCPPIE (Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement), le réseau GRAINE, l'ASTS (l'Association Science Technologie Société), la FEEE (Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe)... Il existe aussi de nombreux réseaux régionaux pour l'éducation au développement durable : Vivacités ou Eveil en Ile-de-France, l'IFREE, (Institut de formation en recherche sur l'éducation à l'environnement) en Poitou-Charentes, le CRISLA (Centre de Réflexion, d'Information et de Solidarité avec les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine) ou Cohérence pour un développement durable en Bretagne...

De nombreuses autres associations interviennent auprès des collectivités, des écoles, des habitants sur des enjeux spécifiques du développement durable : France Nature Environnement, la Fondation Nicolas Hulot pour l'homme et la nature, le WWF, la CLCV (Consommation, Logement, Cadre de Vie) sur la consommation responsable, l'UNICEF sur les droits de l'enfant et la place de l'enfant dans la ville, Amnesty International sur les droits de l'homme.

**Les collectivités s'appuient de plus en plus sur ces associations pour des actions de formation et de sensibilisation, et particulièrement pour le public scolaire. Mais la situation économique des associations est difficile** comme le constate le **Conseil général de l'Hérault**, bien qu'elles tentent d'y faire face par la professionnalisation des salariés. La tendance actuelle dans l'Hérault est à la diminution du nombre d'emplois d'animateurs (150 emplois en 2007) après « l'effet emploi-jeune » entre 2000 et 2003 (200 emplois en 2003).

**Par ailleurs, de nombreuses associations d'éducation à l'environnement témoignent aujourd'hui du glissement progressif de leurs relations avec les collectivités, jusqu'à maintenant fondée essentiellement sur le régime de la subvention, vers le champ de la commande publique et des appels d'offres.** Cette situation est de plus en plus préoccupante. En effet, elle a d'importantes conséquences sur la pérennité et la vitalité à moyen et long terme des projets associatifs, sur la concurrence qu'elle institue entre des associations d'un même réseau, et sur la prééminence dans les projets de la dimension économique sur la dimension éducative. Certaines collectivités témoignent également des difficultés et contraintes que fait peser cette évolution sur la mise en œuvre de leur politique d'EEDD.

**Pour assurer une information-sensibilisation et une participation efficace des partenaires associatifs**, les collectivités leur proposent très souvent de participer à des événements divers. Il peut s'agir d'événements grand public, avec un espace « partenaires » dédié : la **Ville de Lille** organise l'« Opération Naturalille », ouverte également aux associations et aux porteurs de projets en faveur de la nature en ville et de l'éco-citoyenneté ; le **Conseil régional Nord-Pas-de-Calais** organise tous les ans un « Forum régional des associations régionales ».

On note aussi l'existence de **nombreuses actions de formation et d'accompagnement des associations** pour les aider à faire évoluer leurs pratiques dans le respect des principes du développement durable. Le **Conseil général de l'Essonne** propose un appui au montage de projets développement durable (formation, sensibilisation, subvention) aux porteurs de projets de solidarité internationale. Le **Conseil général du Tarn**, en s'appuyant sur le CPIE des Pays du Tarn, met à disposition des établissements scolaires, des structures d'éducation populaires, des associations et des collectivités un dispositif d'ingénierie de projets pédagogiques : aide à la définition des projets éducatifs, animation de réunion de réseaux, repérage et valorisation pédagogiques des ressources locales.

Les collectivités actionnent également le **levier de la conditionnalité financière auprès des associations qu'elles subventionnent**, en introduisant par exemple des clauses sociales et environnementales dans les conditions d'attribution, entraînant ainsi une répercussion positive sur les projets. La **Ville de Cannes** a inclus des clauses environnementales à respecter pour les associations recevant plus de 10 000 euros de subventions.

## → Les entreprises

Les rapports que les collectivités développent avec leurs partenaires « entreprises » se traduisent essentiellement à travers des pratiques d'achats. **C'est donc naturellement le levier des achats qu'elles actionnent pour informer, sensibiliser et former leurs fournisseurs, à travers la rédaction de cahier des charges respectueux des principes du développement durable**. Elles peuvent s'appuyer sur des éléments d'incitation rédigés par certaines associations d'élus (charte AMF, charte ACUF, guides de l'ADF...), qui ont d'ailleurs été repris dans les objectifs décrits dans le rapport du Comop 4 du Grenelle de l'environnement « Etat exemplaire » du Grenelle de l'environnement. Le rapport du Comop 28 « Collectivités exemplaires » rappelle qu'un certain nombre de collectivités territoriales ont déjà pour partie intégré ces éléments dans leur pratique d'achats sans pour autant avoir fixé des seuils ou des objectifs qui leur sont propres. Le **Conseil régional de Bretagne** a un volet éco-construction dans le contrat de filière du bâtiment et une Charte qualité environnementale à respecter dans les contrats de plan pluriannuel d'investissement dans les lycées. Le **Conseil régional du Limousin** propose une bonification du taux d'intervention régionale auprès des entreprises en fonction du respect de critères environnementaux, sociaux et économique ; une aide majorée (jusqu'à 15 000 €) pour la création d'entreprises d'économie sociale et solidaire et du bois/environnement ; et la bonification de 10% des aides apportés aux projets respectueux de l'environnement portés par les entreprises sociales et solidaires.

**Pour assurer la mobilisation et contribuer à la mise en réseau des partenaires « entreprises », les collectivités organisent des événements dédiés**. La **Ville de Cannes** propose aux professionnels du tourisme de son territoire « les petits déjeuners du développement durable » pour trois sessions en 2008, en partenariat avec la Communauté d'agglomération Nice Côte-d'Azur et la principauté de Monaco. La **Ville du Havre** organise des voyages d'études et de partages d'expériences pour ses partenaires, dans le cadre de l'Agenda 21, et en partenariat avec de nombreux acteurs locaux : CODAH, Port Autonome, Groupe Hospitalier AURH, Union Sociale pour l'habitat, préfecture, rectorat...

**Les collectivités participent également à la formation des entreprises au développement durable en proposant différentes formules de soutien technique**. Le **Conseil régional Nord-Pas-de-Calais** propose aux entreprises, en partenariat avec les chambres de commerce et d'artisanat, un programme de soutien technique sur l'intégration du développement durable dans les stratégies, la mise en application SD 21000 et RSE. Il a en outre créé un centre des éco-entreprises. La **Communauté urbaine de Marnes et Chantierne** a créé en 2006 une société coopérative d'intérêt collectif (PEREN) qui propose des services dédiés aux entreprises, TPE et PME. En partenariat avec Porto-alegre, l'ARENE, l'ADEME, le

CAAB77, l'IDEMU, la Région IDF, la DRIRE, le CG 77 et Seine et marne développement, cette société regroupe déjà 32 entreprises, et souhaite élargir son offre. La **ville d'Angers** propose depuis 2001 au sein de la Maison de l'environnement des formations sous forme de journées techniques de l'environnement, destinées au PME-PMI, et en partenariat avec la CCI et la Chambre des métiers. Le service environnement du **Conseil régional du Limousin**, en partenariat avec l'ADEME, a mis en place des dispositifs d'aide du programme régional de management environnemental pour les PME-PMI.

### → Les autres collectivités du territoire

**Les échelles départementales et régionales jouent également un rôle d'impulsion et de soutien auprès de leurs échelles infra.** Le **Conseil régional Nord-Pas-de-Calais** propose aux collectivités de son territoire un guide de la commande publique, réalisé avec la CLCV et le WWF. Le **Conseil régional Rhône-Alpes** a signé 46 contrats de développement durable pluriannuel avec des territoires représentant toute la région, pour un montant annuel d'environ 45 millions d'euros. Le **Conseil général de Gironde** a mis en place un Conseil départemental des Agenda 21 qui réunit 33 collectivités girondines engagées dans un Agenda 21. L'instance « élus et partenaires » se réunit tous les trimestres, et l'instance technique tous les mois. L'objectif est de lancer un premier Agenda 21 du réseau : éco-construction, manifestations responsables, EDD, concertation et évaluation. Ce réseau unique en France fonctionne grâce à une mobilisation active et importante.

### → L'innovation : rassembler les acteurs du territoire

L'approche transversale des problématiques de développement durable du territoire nécessite la mise en œuvre de démarches menées en bonne entente par l'ensemble des acteurs concernés : entreprises, associations, autres collectivités du territoire, institutionnels... **Agir ensemble est un critère essentiel de réussite !**

Cela fait déjà un certain temps que des collectivités ont compris la nécessité d'**offrir des espaces d'informations et d'échanges à l'ensemble des acteurs du développement durable.** Le **Conseil régional Nord-Pas-de-Calais** finance depuis 2001 un centre de ressources développement durable (CERDD), avec entre autres des missions d'accompagnement, de valorisation des bonnes pratiques et d'animation de réseau dédiées pour les collectivités, les entreprises et les associations du territoire.

La démarche d'Agenda 21, lorsqu'elle est correctement menée, offre des espaces d'échange réunissant l'ensemble des partenaires de la collectivité : **réunions d'information sur le contenu et l'intérêt d'un Agenda 21, phase de concertation...** Le 14 février 2002, **la région Réunion** a officialisé le lancement de son Agenda 21 en sensibilisant l'ensemble des acteurs à la démarche en réunissant plus de 350 personnalités publiques, privées et associatives, représentatives du milieu économique, social et environnemental pour réfléchir sur le développement durable de l'île. Cette journée s'est achevée par la signature d'un protocole dans lequel les partenaires, Etat, Conseil général, Conseil régional, Comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement, Conseil économique et social régional et l'Association des maires de la Réunion s'engagent à mettre en œuvre les principes de l'Agenda 21. Ces rencontres sont aussi l'occasion d'éclaircir le rôle de chacun (élus, agents, associations, entreprises, citoyens) dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 21.

**Créer un collège des Hautes études du développement durable (CHEDD) local** est une manière innovante de viser à l'acquisition d'une culture commune du développement durable sur la base d'interventions et de pratiques d'experts venus d'horizons différents. Ce type de structure apporte aux cadres dirigeants d'entreprises publiques et privées, d'institutions, d'élus et de responsables d'associations, les références et les éléments de connaissance les plus pertinents sur les dimensions politiques, juridiques, économiques et sociologiques de l'environnement et du développement durable. Ils s'affirment comme des lieux d'échanges et de confrontations libres de capitalisation, d'expériences et de connaissances capables de générer des travaux et des études innovantes. Ils sont encore peu nombreux aujourd'hui. La **ville de Valenciennes** en a inauguré un en 2005.

**L'éducation au développement durable devient également un projet commun de territoire.** Les collectivités mettent en place des espaces de concertation dédiés à ce sujet. C'est le cas du **Conseil régional de Basse-Normandie** qui a créé un collectif régional de l'EDD et du **Conseil régional Midi-Pyrénées** qui a mis en place un Comité régional d'éducation à l'environnement en Midi-Pyrénées.

**Une démarche exemplaire, innovante, et unique à ce jour est menée par la région Provence-Alpes-Côte-D'azur. Il s'agit de la Plateforme régionale de concertation pour l'EEDD** mise en place en 2004. Elle offre un nouvel espace de gouvernance, ouvert à tous les acteurs de l'EEDD. Elle a pour mission de définir et mettre en œuvre une stratégie régionale, finalisée dans un document d'orientations partagées, qui croise et met en synergie les différentes politiques et actions pour une meilleure cohérence sur le territoire. Une déclaration d'engagement a été signée le 6 décembre 2006 dans le cadre des Assises régionales à l'Hôtel de Région pour officialiser la concertation multi-partenariale (institutions/réseaux d'acteurs locaux).

## FREINS ET LEVIERS

Les régions rencontrent des difficultés dans leur rôle d'animation de réseaux. Les investissements humains et financiers sont certes importants. Toutefois, elles se heurtent parfois à une mobilisation hétérogène des échelles départementales et locales.

**Tableau de synthèse des freins et leviers identifiés par les collectivités  
(Consultation nationale des collectivités menée par le Comité 21 en juillet 2008)**

Collectivités	freins	leviers
<b>Conseil régional Basse-Normandie</b>	La principale difficulté de cette dynamique partenariale réside dans la capacité de la Région à animer tous les réseaux, à favoriser les échanges et les liens entre les différents acteurs. Les moyens humains nécessaires sont importants et l'animation de tous ces réseaux sur le long terme nécessite de forts investissements en temps.	Principal levier : dans le cadre de la réalisation de l'Agenda 21, la Région a associé les Bas-Normands au travers de trois enquêtes (menées de janvier à mars auprès de la population, des jeunes et des acteurs du territoire) et de réunions de concertation avec des groupes de partenaires. Il en ressort que la Région apparaît comme l'acteur le plus qualifié pour agir en vue de parvenir à un développement durable (cité par la population à 50% en cumul des deux réponses possibles), devant l'Etat (39%) ou les collectivités locales (32%). Les partenaires ont exprimé, à travers la concertation, leurs attentes vis-à-vis de la Région. Grâce à son Agenda 21, elle a un rôle de mise en cohérence et en synergie des démarches de développement durable des collectivités et des acteurs socio-économiques de Basse-Normandie. Pour cela, elle doit utiliser ses leviers financiers (bonification ou conditionnalité des aides), mais aussi favoriser l'animation de démarches collectives, la mise en réseau et la mutualisation des expériences entre les acteurs intéressés.
<b>Conseil régional Réunion</b>	- les niveaux variables d'implication des autres collectivités	- le dynamisme du tissu associatif réunionnais en termes de sensibilisation permet de couvrir les thématiques du développement durable : énergie, biodiversité marine et terrestre,...
<b>Communauté urbaine Mame et Chantereine</b>	Coût des aménagements durables	Les marchés publics

## PERSPECTIVES POUR LES 7 ANS A VENIR

Les collectivités agissent en faveur de la formation des acteurs des territoires aux techniques respectueuses du développement durable. Les régions, grâce aux schémas régionaux de formation professionnelle, ont un rôle d'impulsion incontournable. Elles interviennent jusqu'à maintenant plutôt en aval (accompagnement des éco-filières, intégration des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics) mais s'orientent maintenant vers des actions en amont : mobilisation de la recherche et de l'innovation sur des questions du développement durable, création de collèges des hautes études du développement durable ou de campus « développement durable ».

**Tableau de synthèse des perspectives identifiées par les collectivités pour la période 2008-2015  
(Consultation nationale des collectivités menée par le Comité 21 en juillet 2008)**

<b>Collectivités</b>	<b>Stratégie adoptée, actions prioritaires, partenariat envisagé</b>
<b>Conseil régional Basse-Normandie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des objectifs de la stratégie régionale pour la recherche et l'innovation au regard du développement durable : en mobilisant la recherche et l'innovation sur des questions du développement durable et en déterminant les moyens adaptés aux différents projets soutenus par la Région ;</li> <li>- Accompagnement du développement des filières éco-matériaux : aider à la structuration d'une filière éco-matériaux en Basse-Normandie, en favorisant à la fois la sensibilisation (la mise en place de démarches collectives avec les entreprises), l'innovation (travail collaboratif avec les laboratoires) et le développement des ressources humaines (création d'emplois, formation) ;</li> <li>- Création d'un Campus du développement durable : valoriser et faire dialoguer « savoirs » et « expériences du territoire » en matière de développement durable.</li> </ul>
<b>Conseil régional Réunion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'engagement des autres collectivités et du milieu associatif attachées à un territoire, pour initier des démarches « Agenda 21 » dans le respect du concept du développement durable, et pouvant s'inscrire dans le cadre du PR2D.</li> </ul>
<b>Conseil général de l'Essonne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption en 2009 du second plan d'action de l'Agenda 21</li> </ul>
<b>Communauté urbaine Marne et Chantereine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de certaines zones d'activités en prenant en compte les problématiques de développement durable ;</li> <li>- Recensement des entreprises ayant des pratiques durables ;</li> <li>- Intégration des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics de la Communauté.</li> </ul>

## VII. CONCLUSION

Cette étude sera complétée par des recommandations exprimées collectivement par les acteurs français, européens, méditerranéens et francophones réunis à la conférence internationale sur l'éducation au développement durable, organisée par la France à Bordeaux, du 27 au 29 octobre 2008, sous le haut patronage de l'UNESCO, chargée de la mise en œuvre de la Décennie 2005-2015 des Nations Unies de l'éducation pour un développement durable (EDD).

L'ensemble de ces travaux sera valorisé au niveau national par le Comité 21 et également au niveau international à la Conférence mondiale de mi-parcours de la Décennie qui se tiendra à Bonn (Allemagne) en mars 2009.

Cette première étude fait ressortir que les collectivités s'impliquent fortement dans leur rôle d'éducation au développement durable. Tout d'abord, elles sont prêtes à innover en matière d'**éducation des agents et des élus au développement durable** : formations, actions exemplaires (plan de déplacement de l'administration, bilan carbone...), plan climat, stratégie interne d'éducation au développement durable, concertation, évaluation... Ensuite, les collectivités, et plus particulièrement celles engagées dans des Agenda 21, se sont déjà fixé des objectifs pour les prochaines années en termes d'**éducation au développement durable du citoyen** : renforcer les actions vers les établissements scolaires ; créer un schéma d'éducation au développement durable assorti d'un plan d'action défini en concertation ; constituer des réseaux, accentuer la participation citoyenne ; créer des lieux exemplaires et ressources en développement durable... Enfin, les collectivités évoluent aussi dans leurs **pratiques d'éducation de leurs partenaires au développement durable**. Alors qu'elles intervenaient jusqu'alors plutôt en aval, elles s'orientent maintenant vers des actions en amont : mobilisation de la recherche et de l'innovation sur des questions du développement durable, création de collèges des hautes études du développement durable ou de campus « développement durable ».